

28.06.2002

N° 4777 Annexes
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2001 - 2002

DEBAT D'ORIENTATION

sur le développement durable au Luxembourg

* * *

ANNEXES AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Annexe 1: Tableau synoptique PNDD : Mesures - Objectifs - Accord de coalition

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Economie	Sauvegarder une économie performante et durable en mettant un accent particulier sur la croissance qualitative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer la politique de diversification et de développement économique en stimulant la création de nouvelles activités créatrices d'emplois, disposant d'une haute valeur ajoutée ainsi que d'un fort potentiel technologique et ménageant l'environnement ▪ Améliorer l'éco-efficacité du développement économique ▪ Introduire de nouveaux modes d'organisation du travail plus flexibles y compris la réduction du temps de travail et le partage du travail ▪ Développer un secteur « quaternaire » basé sur des activités et des emplois dits « d'utilité sociale » et « de proximité » ▪ Assurer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre un accent particulier sur les aspects qualitatifs de la croissance et sur le caractère durable du développement économique, social et écologique (A.C.) ▪ Il n'y aura pas de réduction légale et généralisée du temps de travail (A.C.) ▪ Encourager le recours à de nouvelles formes de travail (comptes-épargne-temps), télé-travail, travail à domicile) (A.C.) ▪ Examiner la possibilité de conférer un statut aux emplois d'utilité socio-économique tout en prenant garde de ne pas favoriser la création d'un marché parallèle (A.C.) ▪ Réformer la loi-cadre économique afin de favoriser la recherche-développement, le transfert de technologies et l'innovation (A.C.) ▪ Privilégier la dimension qualitative et technologique du développement structurel de l'économie luxembourgeoise (A.C.) ▪ Améliorer la compétitivité des entreprises (A.C.) ▪ Réduire la charge fiscale pesant sur les collectivités à 35% (A.C.) ▪ Favoriser l'installation de parcs de technologies (A.C.)
Economie	Apporter un correctif de nature écologique à l'économie sociale de marché	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser le potentiel incitatif des dépenses publiques en faveur du développement durable et abandonner l'octroi de subventions aux activités « non durables » ▪ Adapter le système fiscal aux nouvelles exigences environnementales, sociales et économiques (rendre le facteur « travail » meilleur marché et taxer davantage l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables) ▪ Adapter les instruments économiques et financiers à la politique du coût-vérité en internalisant progressivement les coûts environnementaux dans le coût des biens et des services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir les programmes d'aides économiques actuelles sous l'aspect du développement durable et instaurer des régimes d'aides spécifiques en faveur des entreprises investissant dans la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie (A.C.) ▪ Faire réaliser une étude de faisabilité sur l'introduction d'une taxe énergétique dans le cadre des réglementations communautaires (A.C.) ▪ Intégrer le principe d'une assurance de responsabilité civile (Umwelthaftung) dans la législation (A.C.)

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Industrie et artisanat	Rechercher la transition progressive vers des méthodes de production et des produits compatibles avec le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer, grâce au soutien conjoint du secteur public et privé, un programme destiné à financer des technologies, des produits et des services qui répondent aux exigences du développement durable ▪ Favoriser les investissements destinés à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi qu'à la protection de l'environnement ▪ Développer la sensibilisation pour l'environnement par des programmes d'information et d'assistance technique ▪ Renforcer le rôle du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement ▪ Améliorer la coopération entreprise-recherche-éducation ▪ Promouvoir la labellisation écologique des produits ▪ Favoriser la durabilité des produits et l'extension d'un système de maintenance performant ▪ Encourager la réalisation de systèmes d'audit environnemental ▪ Promouvoir les accords volontaires de branches ▪ Réviser la réglementation sur les marchés publics pour mieux intégrer les considérations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir les programmes d'aides économiques actuelles sous l'aspect du développement durable et instaurer des régimes d'aides spécifiques en faveur des entreprises investissant dans la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie (A.C.) ▪ Mettre en œuvre des programmes d'aides ciblés, limités dans le temps, afin de permettre aux entreprises d'adopter les technologies les plus avancées et dépassant les critères de la notion de la meilleure technologie disponible (A.C.) ▪ Assurer un large programme de conseil aux entreprises en vue de la réalisation de processus de production plus écologiques (A.C.)
Industrie et artisanat	Devenir, dans le cadre de la Grande Région, un pôle d'attraction, de développement et de diffusion de ressources en technologies de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les activités industrielles et artisanales dans le domaine des technologies de l'environnement 	

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Agriculture	Généraliser l'agriculture intégrée d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le régime d'aides favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel ▪ Lancer une campagne d'information et de formation des agriculteurs 	
Agriculture	Améliorer la viabilité économique de l'agriculture luxembourgeoise tout en garantissant le rôle multifonctionnel du monde rural	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la capacité de production agricole en réservant pour l'agriculture les meilleures terres agricoles face aux pressions urbanistiques croissantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer la réglementation communautaire de manière à permettre à l'agriculture luxembourgeoise de faire face aux nouveaux défis que représentent l'élargissement et les règles de commerce de l'OMC (A.C.) ▪ Encourager la diversification de la production agricole (production de fruits et de légumes, production énergétique,...) (A.C.) ▪ Restructurer et moderniser les structures de collecte, de transformation et de commercialisation (A.C.) ▪ Etablir un Plan de Développement Rural visant la restauration et le renforcement de la compétitivité des régions rurale (A.C.)
Agriculture	Augmentation de la part de l'agriculture biologique à au moins 5% de la surface agricole utile d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer une campagne d'information et de sensibilisation des consommateurs ▪ Maintenir, voire renforcer, le régime d'aides en faveur de l'introduction ou du maintien de l'agriculture biologique 	
Agriculture	Approvisionner la population avec des aliments de haute qualité notamment en promouvant la commercialisation des produits régionaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une stratégie de marketing pour promouvoir la commercialisation des produits régionaux ▪ Lancer une campagne d'information et de sensibilisation des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les moyens de contrôle pour garantir la sécurité des denrées alimentaires (A.C.) ▪ Assurer une plus grande cohérence entre les différents labels de qualité et d'identification (A.C.)
Agriculture	Orienter 10% de la surface agricole vers des fins écologiques d'ici 2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire un régime d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique 	

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Energie	Diminuer l'intensité énergétique de 20% jusqu'en 2010 par rapport à 1993	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire une taxation énergétique ▪ Accentuer l'axe information et formation ▪ Favoriser les investissements destinés à l'utilisation rationnelle de l'énergie ▪ Création d'un fonds pour l'énergie ▪ Amélioration du bilan énergétique dans les nouvelles constructions ▪ Rénovation progressive du parc immobilier existant ▪ Etendre la politique des accords volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire réaliser une étude de faisabilité sur l'introduction d'une taxe énergétique dans le cadre des réglementations communautaires (A.C.)
Energie	Couvrir 45% de la consommation d'électricité du réseau public par autoproduction d'ici 2005 (environ 10% en 1997).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'une turbine-gaz-vapeur ▪ Promotion de la cogénération et des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le potentiel national de production d'énergie dans la mesure où cela s'avère être économiquement défendable et écologiquement souhaitable (A.C.) ▪ Optimiser la centrale TGV du point de vue écologique (A.C.)
Energie	Réduction de 30% de la consommation d'énergie de chauffage dans le secteur du bâtiment d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du bilan énergétique dans les nouvelles constructions ▪ Rénovation progressive du parc immobilier existant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire un carnet de l'habitat (A.C.) ▪ Adapter les normes d'isolation thermique des nouvelles constructions et garantir leur contrôle (A.C.)
Energie	Augmenter la part de la cogénération dans la consommation finale d'électricité du réseau public d'environ 7% en 1997 à 15% d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les conditions incitant le recours à la cogénération ▪ Promouvoir financièrement la construction de réseaux de chaleur urbaine 	
Energie	Doubler la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'électricité du réseau public d'environ 2,5% en 1997 à 5% d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les conditions incitant le recours aux sources d'énergies renouvelables et les étendre aux technologies valorisant la biomasse ▪ Création d'un fonds pour l'énergie ▪ Lancer une campagne d'information et de marketing 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer en vue de la libéralisation des marchés un cadre légal qui permette la promotion des énergies renouvelables (A.C.) ▪ Utiliser les énergies renouvelables dans la politique des bâtisses de l'Etat (A.C.)

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Transport	Rechercher une réduction de la demande des transports et des distances à parcourir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du principe de la vérité des coûts ▪ Mise en place d'une structure urbaine basée sur le principe de la déconcentration concentrée et le renforcement des centres de développement et d'attraction (Nouveau Programme Directeur) ▪ Elaboration d'un plan sectoriel « Transports » 	
Transport	Accroître jusqu'à concurrence de 30% la part d'utilisation du transport en commun relatifs aux déplacements moyens d'ici 2010 (année de référence : 1997)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures fortes en faveur du transport en commun et plus particulièrement des mesures dissuasives tenant à la réglementation et à la régulation du trafic routier et faisant, le cas échéant, intervenir l'instrument fiscal ▪ Réalisation du projet de tram régional BTB ▪ Mise en place d'une centrale de mobilité ▪ Orienter le développement urbain en fonction de l'offre existante et future des transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre activement l'amélioration de l'offre des transports publics : <ul style="list-style-type: none"> - création de structures coordonnées en vue d'une organisation commune des transports publics par rail et par route (Verkehrsverbund) - privilégier les techniques de transport offrant le meilleur rapport coût/rendement avec une prise en compte particulière des carburants alternatifs - meilleure intégration des relations transfrontalières régionales dans le schéma national - mise au point d'un concept régional des transports publics (A.C.)
Transport	Réduire l'utilisation des modes de transport les plus polluants et transfert vers les modes plus respectueux de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du principe de la vérité des coûts ▪ Mesures fortes en faveur du transport en commun ▪ Réalisation du projet de tram régional BTB ▪ Améliorer les liaisons ferroviaires internationales ▪ Mise en place d'une centrale de mobilité ▪ Adaptation de la taxation des voitures particulières et utilitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axer les exigences en matière d'environnement sur celles fixées par les normes communautaires (A.C.) ▪ Veiller à raccorder le pays aux grands axes du réseau ferroviaire transeuropéen (A.C.)
Transport	Stabiliser la consommation de sol relative à des infrastructures de transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orienter le développement urbain en fonction de l'offre existante et future des transports en commun ▪ Elaboration d'un plan sectoriel « Transports » 	

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
La conservation de la diversité biologique et paysagère	Création d'un Réseau National « Biodiversité » devant atteindre 15% du territoire national en 2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'un plan sectoriel ▪ Elaboration de plans de gestion ▪ Mise en application d'un instrument financier pour la mise en œuvre de programmes de sauvegarde de la diversité biologique ▪ Assurer le monitoring scientifique du réseau ▪ Promouvoir l'acquisition par l'Etat de zones faisant partie du réseau ▪ Renforcer le rôle des communes en matière de protection de la nature ▪ Renforcer les structures administratives de la Protection de la Nature en ressources humaines et financières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des priorités et buts précis à atteindre au niveau de la protection de l'environnement naturel et des paysages, buts qui seront concrétisés dans un plan sectoriel relatif à la préservation des grandes ensembles paysagers et forestiers (A.C.) ▪ Renforcer les efforts de création de zones de protection de l'environnement naturel et de zones de protection paysagère (A.C.) ▪ Favoriser davantage des programmes coopératifs avec l'agriculture (A.C.)
La conservation de la diversité biologique et paysagère	Assurer une gestion durable du potentiel « nature » sur l'ensemble du territoire national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour la diversité biologique ▪ Promotion d'une agriculture durable ▪ Promotion d'une sylviculture proche de la nature ▪ Elaborer une loi sur la protection et la gestion des sols ▪ Renforcer le rôle des communes en matière de protection de la nature (intégrer les plans verts dans la législation de 1937) ▪ Renforcer les structures administratives de la Protection de la Nature en ressources humaines et financières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des priorités et buts précis à atteindre au niveau de la protection de l'environnement naturel et des paysages, buts qui seront concrétisés dans un plan sectoriel relatif à la préservation des grandes ensembles paysagers et forestiers (A.C.) ▪ Intégrer les plans verts dans la législation de 1937 (A.C.) ▪ Procéder à un renforcement du Service Protection de la Nature et à une réforme de la formation du personnel (A.C.)
La conservation de la diversité biologique et paysagère	Mettre en œuvre une politique paysagère visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages d'intérêt national à conserver d'ici 2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à un inventaire argumenté et documenté des paysages d'intérêt national ▪ Renforcer la protection juridique du paysage ▪ Prise en compte systématique du paysage dans les politiques sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des priorités et buts précis à atteindre au niveau de la protection de l'environnement naturel et des paysages, buts qui seront concrétisés dans un plan sectoriel relatif à la préservation des grandes ensembles paysagers et forestiers (A.C.) ▪ Renforcer les efforts de création de zones de protection de l'environnement naturel et de zones de protection paysagère (A.C.) ▪ Créer des zones vertes interurbaines empêchant le mitage du paysage (A.C.)

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
La protection et la gestion durable des forêts	Pratique d'une sylviculture proche de la nature en forêt soumise au régime forestier et propagation d'une telle sylviculture en forêt privée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moderniser la législation forestière en donnant davantage de poids aux aspects qualitatifs et multifonctionnels de la forêt ▪ Elaborer et appliquer un code de bonne gestion forestière ▪ Réalisation de l'inventaire forestier national ▪ Introduction d'un système de contrôle et de gestion durable des forêts ▪ Améliorer la sensibilisation et la consultation des forestiers privés ainsi que des communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer les surfaces forestières, et surtout les surfaces étatiques, d'après le principe de la gestion durable des forêts (A.C.)
La protection et la gestion durable des forêts	Création d'un réseau national de forêts en libre évolution sur 5% de la surface forestière d'ici 2010 et de zones protégées forestières permettant de sauvegarder les associations phytosociologiques rares et remarquables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en application d'un instrument financier pour la mise en œuvre de programmes de sauvegarde de la diversité biologique en milieu forestier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir, au niveau de la forêt domaniale, un certain pourcentage de la surface forestière comme parcelle « maintenue dans son état naturel et libre de toute exploitation » (A.C.)
La protection et la gestion durable des forêts	Amélioration de la situation phytosanitaire des forêts luxembourgeoises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique d'une sylviculture proche de la nature 	

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
La gestion durable des sols	Stabilisation de la consommation annuelle du sol d'ici 2005 puis sa réduction de 50% d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une loi de protection du sol ▪ Baser les PAG sur les principes du développement durable ▪ Réformer l'impôt foncier ▪ Développer un système de monitoring permettant le suivi de l'occupation du sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une loi sur la protection et la gestion des sols (A.C.) ▪ Réduire la consommation de surfaces non bâties (A.C.) ▪ Accorder une attention particulière à la gestion du sol et à la spéculation foncière afin de promouvoir un développement du logement à l'intérieur des agglomérations (A.C.) ▪ Mettre en place un cadastre des places à bâtir ainsi que des mécanismes régulateurs en matière de taxation foncière (A.C.)
La gestion durable des sols	Préservation et amélioration de la qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une loi de protection du sol ▪ Promouvoir l'évaluation de l'impact environnemental stratégique pour les plans et les programmes sectoriels impliquant une utilisation du sol ▪ Améliorer la connaissance de la qualité des sols ▪ Pratique d'une agriculture et d'une sylviculture durable ▪ Elaborer et exécuter un programme pluriannuel d'assainissement sur base du cadastre des sites pollués ▪ Créer un fonds de garantie en cas d'insolvabilité d'entreprises à l'origine d'une contamination du sol 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'assainissement tout en appliquant le principe pollueur-payeur (A.C.) ▪ Envisager la création d'un Fonds du Risque environnemental (A.C.)

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
La gestion durable de l'eau	Améliorer de façon significative la qualité de toutes les eaux et restaurer les fonctions écologiques de l'ensemble des cours d'eau ainsi que de leurs zones alluviales d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre le Plan Global de la Gestion des Eaux ▪ Désignation des « zones protégées » d'ici 2005 ▪ Transposition de la directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ▪ Réalisation du programme d'assainissement ▪ Réalisation d'un inventaire des points de pollution suivi d'un plan d'interventions prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se doter d'un plan de qualité de l'eau et de valeurs d'émission limites fixant des normes environnementales (A.C.) ▪ Continuer les efforts de maintien et de renaturation des cours d'eau ainsi que la création systématique de zones de protection des eaux (A.C.)
La gestion durable de l'eau	Mettre en œuvre d'ici 2005 le principe du coût-vérité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction d'une taxe de prélèvement de l'eau ainsi qu'une redevance sur le déversement des eaux usées 	
La gestion durable de l'eau	Raccorder d'ici 2010 100% de la population (en 1997 : 93,1 %) à une station d'épuration et atteindre un haut degré d'efficacité épuratoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du programme d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les efforts en vue de la construction de stations d'épuration et réaliser un audit externe (A.C.) ▪ Promouvoir davantage les stations décentralisées (A.C.)
La gestion durable de l'eau	Mettre en place d'ici 2005 une structure intégrée de gestion des eaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une Administration de l'Eau ▪ Réorganiser les syndicats et créer une structure de coordination des politiques de gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusionner dans une même entité les différentes administrations et services qui ont des compétences en matière de protection et de gestion de l'eau afin de créer l'instrument nécessaire à une véritable gestion intégrée de l'eau (A.C.)
La gestion durable de l'eau	Conférer à l'eau un statut de propriété publique en tant que ressource vitale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résoudre le problème conflictuel sur le « droit de propriété » de l'eau 	

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
La protection de l'atmosphère et du climat	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28% pour la période 1990-2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et mettre en œuvre un programme national de réduction de CO2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser le plan des réductions des émissions de CO2 et mettre en œuvre un programme pluriannuel y relatif (A.C.)
La protection de l'atmosphère et du climat	Supprimer toutes les émissions atmosphériques de halons, de chlorofluorocarbones (CFC) et de hydrochlorofluorocarbones jusqu'en 2010		
La protection de l'atmosphère et du climat	Réduire les émissions de SOx de 70% pour la période 1990-2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan global de qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se doter d'un plan de qualité de l'air et de valeurs d'émission limites fixant des normes environnementales (A.C.)
La protection de l'atmosphère et du climat	Réduire les émissions de NOx de 70% pour la période 1990-2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan global de qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se doter d'un plan de qualité de l'air et de valeurs d'émission limites fixant des normes environnementales (A.C.)
La protection de l'atmosphère et du climat	Réduire les émissions de COV de 70% pour la période 1990-2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan global de qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se doter d'un plan de qualité de l'air et de valeurs d'émission limites fixant des normes environnementales (A.C.)
La protection de l'atmosphère et du climat	Respecter les normes de qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan global de qualité de l'air ▪ Définir des normes de qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se doter d'un plan de qualité de l'air et de valeurs d'émission limites fixant des normes environnementales (A.C.)

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
La prévention et la gestion des déchets	<p>pour les déchets ménagers, encombrants et assimilés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un taux de réduction de 50 % des déchets à éliminer par tête d'habitant - un taux de valorisation de 80 % des déchets organiques - un taux de valorisation de 50 % des autres déchets recyclables - un taux de 75 % pour la collecte sélective des déchets problématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du plan national de gestion des déchets ▪ Collecte sélective de toutes les fractions valorisables d'ici 2005 (finalisation de la mise en place du réseau des installations de compostage et des centres de recyclage) ▪ Mettre en place des structures modernes pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (mission nationale d'un centre d'incinération et d'une décharge) ▪ Harmonisation, au niveau national et à l'horizon 2005, des différentes structures et modalités de gestion des déchets notamment les critères de fixation des taxes communales ▪ Concrétiser des projets visant la prévention et la gestion des déchets commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser le plan national de gestion des déchets, y inclus les plans sectoriels, et promulguer de règlements concernant l'exécution (A.C.) ▪ Inciter les communes à une certaine réorganisation des structures (A.C.) ▪ Valoriser la mission du « conseil national de coordination » (A.C.) ▪ Soutenir des projets innovateurs telle que la biométhanisation (A.C.)
La prévention et la gestion des déchets	<p>pour les déchets inertes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un taux de valorisation de 25 % des déchets inertes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Desservir, d'ici 2005, toutes les régions créées dans le cadre de l'aménagement du territoire par des centres régionaux de recyclage et de décharges pour la gestion des déchets inertes ▪ Réutilisation de matériaux issus du recyclage des déchets inertes dans les ouvrages publics 	
La prévention et la gestion des déchets	<p>pour les déchets non ménagers et assimilés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un taux de réduction de 15 % des déchets à éliminer - un taux de valorisation de 75 % 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre des solutions écologiquement, techniquement et économiquement appropriées pour l'élimination des déchets ultimes non susceptibles d'être réintroduits dans le processus de recyclage et assurer ainsi à long terme les possibilités d'élimination des déchets industriels ultimes ▪ Promouvoir le recyclage des véhicules hors d'usage ▪ Uniformiser et coordonner la gestion des déchets hospitaliers ▪ Mettre en place des filières économiquement et écologiquement acceptables à long terme pour la valorisation et l'élimination des boues de stations d'épuration ▪ Elaborer un programme pluriannuel d'assainissement se basant sur le cadastre des sites pollués ▪ Accentuer le rôle de la Bourse de Recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner l'élimination des déchets industriels sous une optique non purement nationale (A.C.) ▪ Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'assainissement tout en appliquant le principe pollueur-payeur (A.C.)
La prévention et la gestion des déchets	Instaurer le principe du coût-vérité à tous les stades de la gestion des produits et des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmoniser les critères de fixation des taxes communales suivant le principe du pollueur-payeur 	

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Équité socio-économique et la protection sociale	Réduction du chômage à 1 % d'ici l'an 2002 et le plein emploi à l'horizon 2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Emploi 	
Équité socio-économique et la protection sociale	Adapter et perfectionner le réseau de protection sociale et plus particulièrement maintenir le seuil de pauvreté en dessous de 1%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etendre le modèle de cofinancement de la protection sociale (taxation des produits énergétiques, tabac,...) ▪ Possibilité de cumul entre l'allocation de base du RMG et une activité rémunérée ▪ Relever le salaire social minimum ▪ Création d'entités régionales en charge de la prévention de la pauvreté et de l'exclusion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les rentes dites « de misère » (A.C.)
Équité socio-économique et la protection sociale	Amélioration de l'équité socio-économique en matière des pensions fondée sur la solidarité intergénérationnelle, l'objectif étant d'atteindre la convergence des prestations des différents systèmes assurée par des réserves de financement à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme garantissant aux générations futures un régime de pension attractif et équitable avec : <ul style="list-style-type: none"> - l'introduction d'un minimum vieillesse convenable; - la convergence des régimes de pension, à savoir les pensions payées dans le cadre du régime contributif (fondé sur un système d'assurance) et celles du régime non contributif (fondé sur un système d'assistance) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir à moyen et à long terme le financement du système de pension (A.C.) ▪ Une réforme structurelle d'ensemble des pensions du secteur privé n'est pas envisageable (A.C.) ▪ Adapter les rentes dites « de misère » (A.C.)
Équité socio-économique et la protection sociale	Assurer à chacun l'accès à un logement répondant aux besoins fondamentaux et améliorer les conditions de logement des classes défavorisées		
Équité socio-économique et la protection sociale	Amélioration de l'équité socio-économique en ce qui concerne les femmes consistant à instaurer une véritable égalité des salaires et autres prestations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'activité des femmes par des mesures d'initiation, d'orientation et de formation professionnelles ainsi que par des actions positives de promotion de l'emploi féminin 	
Équité socio-économique et la protection sociale	Amélioration de la santé de la population, de l'accès aux soins de santé et de l'accès aux actions de prévention et de dépistage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de modes de vie plus sains ▪ Dépistage précoce des facteurs de risque ▪ Amélioration de la réadaptation physique, psychique et sociale des malades ▪ Réalisation du nouveau Laboratoire National de Santé ▪ Réalisation du plan hospitalier national 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moratoire d'une année pour le développement du plan hospitalier et présentation pour 2001 d'un nouveau plan (A.C.) ▪ Construire le Laboratoire National dans les meilleurs délais (A.C.) ▪ Consentir des efforts supplémentaires en matière de médecine préventive (A.C.)

Secteur/thème	Objectifs	Mesures prévues dans le PNDD	Accord de coalition
Contribution au développement durable au niveau international	Atteindre en l'an 2000 une aide publique au développement représentant 0,7% du produit national brut et stabiliser cette aide, à moyen terme, autour de 1% du produit national brut		Atteindre l'objectif de 0,7% en termes du PNB en l'an 2000 puis augmenter cette aide en vue de se rapprocher du 1% à la fin de la législature (A.C.)
Contribution au développement durable au niveau international	Œuvrer en faveur de l'intégration aussi bien de la clause sociale que de la clause environnementale imposant des obligations claires aux investisseurs dans les accords commerciaux multilatéraux		Renforcer les instruments qui régissent les échanges commerciaux multilatéraux tout en accordant une place de choix aux considérations sociales, à la sauvegarde de l'environnement et aux intérêts des pays en voie de développement (A.C.)

Annexe 2: Questionnaire envoyé aux invités du hearing

Monsieur Fernand Boden

Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Quels actions et instruments ont été mis en œuvre par votre département pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan National pour un Développement Durable ?

Est-ce qu'une généralisation du concept de l'agriculture intégrée est réaliste eu égard aux exigences professionnelles et techniques inhérentes à un tel concept ?

Quels moyens préconisez-vous pour permettre une croissance spectaculaire de l'agriculture biologique ?

De quelle manière le Luxembourg pratique l'éco-conditionnalité des paiements directes conformément à l'article 3 du règlement communautaire 1259/1999 ?

Quelle est la stratégie employée pour promouvoir la commercialisation des produits régionaux ?

Quels efforts sont entrepris pour diminuer les excédents d'azote et autres éléments fertilisants ?

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Est-ce qu'une généralisation du concept de l'agriculture intégrée est réaliste eu égard aux exigences professionnelles et techniques inhérentes à un tel concept ?

Quels moyens préconisez-vous pour permettre une croissance spectaculaire de l'agriculture biologique ?

Quelle stratégie préconisez-vous pour promouvoir la commercialisation des produits régionaux ?

Quels efforts devraient être entrepris pour diminuer les excédents d'azote et autres éléments fertilisants ?

Monsieur Fernand Boden
Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement

Logement

Quelle stratégie, en considération de l'augmentation prévisible de la population, poursuit le Gouvernement en matière de création et de rénovation de logements?

Où en sont les travaux en vue de l'introduction d'un carnet de l'habitat visant la conservation et l'amélioration du patrimoine existant?

Classes moyennes

Quels efforts sont faits pour assurer aux PME l'accès au progrès technologique, et plus particulièrement aux technologies propres?

Y a-t-il lieu de réduire la TVA sur certaines activités intensives en main d'oeuvre?

Tourisme

Quels efforts sont entrepris au Luxembourg afin de propager un tourisme durable?

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce

Parmi les instruments économiques cités ci-dessous lesquels vous paraissent contenir le plus de potentiel en vue d'un développement durable du Luxembourg ?

- Taxes écologiques
- Mesures fiscales
- Encouragement des investissements du secteur privé dans les technologies respectueuses de l'environnement
- Introduction de labels écologiques pour une meilleure information des consommateurs
- Accords volontaires
- Audits environnementaux (EMAS, ISO 14001)
- Prise en considération des aspects écologiques dans les marchés publics
- ...

Quels seront les composantes et les besoins vitaux de la croissance « qualitative » visée par le développement durable ? Est-il nécessaire d'adapter la politique de diversification économique en vue de développer des compétences nouvelles, notamment dans le domaine des technologies environnementales ?

De quelle manière peut-on favoriser l'investissement dans des fonds bancaires « éco-efficients » ?

Est-ce que la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement est assurée d'une façon suffisante par les structures existantes ?

Y a-t-il lieu d'abandonner l'octroi de certaines subventions étatiques à des activités ne satisfaisant pas aux exigences du développement durable ?

Quelle stratégie devrait être poursuivie en vue d'assurer une politique énergétique durable dans le contexte d'une libéralisation accélérée du marché de l'électricité et du gaz ?

Quel est l'intérêt du concept « Least Cost Planning » qui a pour objectif de réaliser une répartition optimale entre les investissements à faire du côté de l'offre (Supply Side Planning) et l'ensemble des actions à réaliser pour gérer la demande (Demand Side Management) ?

Y a-t-il lieu de réduire la TVA sur certaines activités intensives en main d'oeuvre ?

Quelles initiatives devraient être prises dans le domaine de l'organisation du travail (réduction du temps de travail, flexibilité du temps de travail, comptes-épargne-temps) et des nouvelles formes de travail (télé-travail, travail à domicile, ...) afin de contribuer à l'épanouissement individuel et à la conciliation entre vie professionnelle et familiale tout en améliorant les performances en matière d'emploi ?

Est-ce qu'il y a lieu de favoriser le développement d'un secteur quaternaire (emplois d'utilité socio-économique et de proximité) et, si oui, de quelle manière ?

Quelles actions devraient être envisagées afin de renforcer les mesures actives d'emploi et de réinsertion des demandeurs d'emploi, en particulier en faveur des jeunes ?

Quelles mesures devraient être prévues afin de favoriser et faciliter l'activité professionnelle des femmes ?

Monsieur Henri Grethen
Ministre de l'Economie

ECOFIN

Quels actions et instruments ont été mis en œuvre par vos départements pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan National pour un Développement Durable ?

Parmi les instruments économiques cités ci-dessous lesquels vous paraissent contenir le plus de potentiel en vue d'un développement durable du Luxembourg ?

- Taxes écologiques
- Mesures fiscales
- Encouragement des investissements du secteur privé dans les technologies respectueuses de l'environnement
- Introduction de labels écologiques pour une meilleure information des consommateurs
- Accords volontaires
- Audits environnementaux (EMAS, ISO 14001)
- Prise en considération des aspects écologiques dans les marchés publics
- ...

Quels seront les composants et les besoins vitaux de la croissance « qualitative » visée par le développement durable ? Est-il nécessaire d'adapter la politique de diversification économique en vue de développer des compétences nouvelles, notamment dans le domaine des technologies environnementales ?

De quelle manière peut-on favoriser l'investissement dans des fonds bancaires « éco-efficients » ?

Est-ce que la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement est assurée d'une façon suffisante par les structures existantes ?

Y a-t-il lieu d'abandonner l'octroi de certaines subventions étatiques à des activités ne satisfaisant pas aux exigences du développement durable ?

ENERGIE

Quels actions et instruments ont été mis en œuvre par votre département pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan National pour un Développement Durable ?

Quelle est la stratégie poursuivie en vue d'assurer une politique énergétique durable dans le contexte d'une libéralisation accélérée du marché de l'électricité et du gaz ?

Quel est l'intérêt du concept « Least Cost Planning » qui a pour objectif de réaliser une répartition optimale entre les investissements à faire du côté de l'offre (Supply Side Planning) et l'ensemble des actions à réaliser pour gérer la demande (Demand Side Management) ?

Monsieur le Président de la Chambre des Employés privés

Quelles initiatives devraient être prises dans le domaine de l'organisation du travail (réduction du temps de travail, flexibilité du temps de travail, comptes-épargne-temps) et des nouvelles formes de travail (télé-travail, travail à domicile, ...) afin de contribuer à l'épanouissement individuel et à la conciliation entre vie professionnelle et familiale tout en améliorant les performances en matière d'emploi?

Est-ce qu'il y a lieu de favoriser le développement d'un secteur quaternaire (emplois d'utilité socio-économique et de proximité) et, si oui, de quelle manière?

Quelles actions devraient être envisagées afin de renforcer les mesures actives d'emploi et de réinsertion des demandeurs d'emploi, en particulier en faveur des jeunes?

Quelles mesures devraient être prévues afin de favoriser et faciliter l'activité professionnelle des femmes?

Parmi les instruments économiques cités ci-dessous lesquels vous paraissent contenir le plus de potentiel en vue d'un développement durable du Luxembourg ?

- *Taxes écologiques*
- *Mesures fiscales*
- *Encouragement des investissements du secteur privé dans les technologies respectueuses de l'environnement*
- *Introduction de labels écologiques pour une meilleure information des consommateurs*
- *Accords volontaires*
- *Audits environnementaux (EMAS, ISO 14001)*
- *Prise en considération des aspects écologiques dans les marchés publics*
- *...*

Quels seront les composantes et les besoins vitaux de la croissance « qualitative » visée par le développement durable ? Est-il nécessaire d'adapter la politique de diversification économique en vue de développer des compétences nouvelles, notamment dans le domaine des technologies environnementales ?

De quelle manière peut-on favoriser l'investissement dans des fonds bancaires « éco-efficients » ?

Est-ce que la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement est assurée d'une façon suffisante par les structures existantes ?

Y a-t-il lieu d'abandonner l'octroi de certaines subventions étatiques à des activités ne satisfaisant pas aux exigences du développement durable ?

Quelle stratégie devrait être poursuivie en vue d'assurer une politique énergétique durable dans le contexte d'une libéralisation accélérée du marché de l'électricité et du gaz ?

Quel est l'intérêt du concept « Least Cost Planning » qui a pour objectif de réaliser une répartition optimale entre les investissements à faire du côté de l'offre (Supply Side Planning) et l'ensemble des actions à réaliser pour gérer la demande (Demand Side Management) ?

Y a-t-il lieu de réduire la TVA sur certaines activités intensives en main d'oeuvre?

Monsieur Eugène Berger
Secrétaire d'Etat à l'Environnement

Y a-t-il lieu de créer un cadre législatif fixant les processus et les structures de la politique de développement durable au Luxembourg?

Protection de la Nature et diversité biologique

Qu'en est-il de la création et de la gestion du réseau national "Biodiversité" devant atteindre 15% du territoire national en 2005?

Comment renforcer le rôle des communes en matière de protection de la nature?

Quelles sont les avancées en matière d'une politique paysagère visant la protection des paysages d'intérêt national?

Qu'en est-il du projet de règlement grand-ducal instituant un régime d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique?

Gestion durable des forêts

Est-ce que la gestion actuelle de la forêt soumise au régime forestier répond aux exigences d'une sylviculture proche de la nature? Si non, quelles mesures sont à prendre en vue d'y répondre davantage?

Qu'en est-il des "forêts en libre évolution" dans les forêts soumises au régime forestier?

Est-ce qu'une éco-certification des forêts luxembourgeoises est souhaitable? Dans l'affirmative, quel système spécifique convient-il de privilégier?

Gestion durable des sols

Y a-t-il lieu d'établir une base légale pour une protection quantitative et qualitative du sol? Si oui, quelles en seraient les grandes lignes?

La protection de l'atmosphère et du climat

Qu'en est-il du plan global de qualité de l'air?

Qu'en est-il de la mise en oeuvre (actions concrètes) de la stratégie nationale de réduction des gaz à effet de serre? Est-ce que sa mise en oeuvre complète est suffisante pour atteindre l'objectif de réduction de 28% fixé à Kyoto?

La prévention et la gestion des déchets

Qu'en est-il du plan national de gestion des déchets? Est-ce que sa mise en oeuvre permettra d'atteindre les objectifs quantitatifs pour l'horizon 2010 dans le Plan National pour un Développement durable?

Mme Erna Hennicot-Schoepges
Ministre des Travaux publics

Bâtiments publics

Quels efforts sont faits par votre département dans les domaines ci-après et quels sont les taux de réalisation dans les bâtiments publics:

- promotion de l'énergie solaire et notamment de l'énergie photovoltaïque
- isolation maximale des bâtiments
- collecte des eaux de pluie
- utilisation de matériaux écologiques dans la construction ou la rénovation de bâtiments publics

Ponts et Chaussées

Votre département s'efforce-t-il de veiller au recyclage des matériaux lors de la construction des routes? Qu'en est-il de de l'utilisation des matériaux sur place ou du transport de matériaux par les chemins de fer?

Monsieur le Président de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

Quelles initiatives devraient être prises dans le domaine de l'organisation du travail (réduction du temps de travail, flexibilité du temps de travail, comptes-épargne-temps) et des nouvelles formes de travail (télé-travail, travail à domicile, ...) afin de contribuer à l'épanouissement individuel et à la conciliation entre vie professionnelle et familiale tout en améliorant les performances en matière d'emploi?

Est-ce qu'il y a lieu de favoriser le développement d'un secteur quaternaire (emplois d'utilité socio-économique et de proximité) et, si oui, de quelle manière?

Quelles actions devraient être envisagées afin de renforcer les mesures actives d'emploi et de réinsertion des demandeurs d'emploi, en particulier en faveur des jeunes?

Quelles mesures devraient être prévues afin de favoriser et faciliter l'activité professionnelle des femmes?

Parmi les instruments économiques cités ci-dessous lesquels vous paraissent contenir le plus de potentiel en vue d'un développement durable du Luxembourg ?

- Taxes écologiques
- Mesures fiscales
- Encouragement des investissements du secteur privé dans les technologies respectueuses de l'environnement
- Introduction de labels écologiques pour une meilleure information des consommateurs
- Accords volontaires
- Audits environnementaux (EMAS, ISO 14001)
- Prise en considération des aspects écologiques dans les marchés publics
- ...

Quels seront les composantes et les besoins vitaux de la croissance « qualitative » visée par le développement durable ? Est-il nécessaire d'adapter la politique de diversification économique en vue de développer des compétences nouvelles, notamment dans le domaine des technologies environnementales ?

De quelle manière peut-on favoriser l'investissement dans des fonds bancaires « éco-efficients » ?

Est-ce que la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement est assurée d'une façon suffisante par les structures existantes ?

Y a-t-il lieu d'abandonner l'octroi de certaines subventions étatiques à des activités ne satisfaisant pas aux exigences du développement durable ?

Quelle stratégie devrait être poursuivie en vue d'assurer une politique énergétique durable dans le contexte d'une libéralisation accélérée du marché de l'électricité et du gaz ?

Quel est l'intérêt du concept « Least Cost Planning » qui a pour objectif de réaliser une répartition optimale entre les investissements à faire du côté de l'offre (Supply Side Planning) et l'ensemble des actions à réaliser pour gérer la demande (Demand Side Management) ?

Y a-t-il lieu de réduire la TVA sur certaines activités intensives en main d'oeuvre?

Monsieur Michel Wolter
Ministre de l'Intérieur

Aménagement général du territoire

Comment mettre en œuvre la politique de la « déconcentration concentrée » prônée dans le projet du Nouveau Programme Directeur ?

Qu'en est-il du plan sectoriel « Transports » censé améliorer la desserte par les transports en commun et valoriser le réseau routier existant ?

Eau

Quelles sont les implications concrètes de la directive cadre dans le domaine de l'eau pour le Luxembourg, en particulier en ce qui concerne la gestion durable de la ressource « eau » ?

Quel est l'état d'avancement de la fusion au sein de votre ministère des différentes compétences dans le domaine de l'eau ?

Le raccordement de la population entière d'ici 2010 à une station d'épuration efficace constitue-t-il un objectif réaliste ?

Aménagement communal

Quels mécanismes régulateurs, en particulier en matière de taxation foncière, sont à mettre en place afin de favoriser un développement centripète de l'urbanisation et une densification du milieu bâti ?

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers

Parmi les instruments économiques cités ci-dessous lesquels vous paraissent contenir le plus de potentiel en vue d'un développement durable du Luxembourg ?

- Taxes écologiques
- Mesures fiscales
- Encouragement des investissements du secteur privé dans les technologies respectueuses de l'environnement
- Introduction de labels écologiques pour une meilleure information des consommateurs
- Accords volontaires
- Audits environnementaux (EMAS, ISO 14001)
- Prise en considération des aspects écologiques dans les marchés publics

- ...

Quels seront les composantes et les besoins vitaux de la croissance « qualitative » visée par le développement durable ? Est-il nécessaire d'adapter la politique de diversification économique en vue de développer des compétences nouvelles, notamment dans le domaine des technologies environnementales ?

De quelle manière peut-on favoriser l'investissement dans des fonds bancaires « éco-efficients » ?

Est-ce que la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement est assurée d'une façon suffisante par les structures existantes ?

Y a-t-il lieu d'abandonner l'octroi de certaines subventions étatiques à des activités ne satisfaisant pas aux exigences du développement durable ?

Quelle stratégie devrait être poursuivie en vue d'assurer une politique énergétique durable dans le contexte d'une libéralisation accélérée du marché de l'électricité et du gaz ?

Quel est l'intérêt du concept « Least Cost Planning » qui a pour objectif de réaliser une répartition optimale entre les investissements à faire du côté de l'offre (Supply Side Planning) et l'ensemble des actions à réaliser pour gérer la demande (Demand Side Management) ?

*Y a-t-il lieu de réduire la TVA sur certaines activités intensives en main d'oeuvre ?
Quelles initiatives devraient être prises dans le domaine de l'organisation du travail (réduction du temps de travail, flexibilité du temps de travail, comptes-épargne-temps) et des nouvelles formes de travail (télé-travail, travail à domicile, ...) afin de contribuer à l'épanouissement individuel et à la conciliation entre vie professionnelle et familiale tout en améliorant les performances en matière d'emploi ?*

Est-ce qu'il y a lieu de favoriser le développement d'un secteur quaternaire (emplois d'utilité socio-économique et de proximité) et, si oui, de quelle manière ?

Quelles actions devraient être envisagées afin de renforcer les mesures actives d'emploi et de réinsertion des demandeurs d'emploi, en particulier en faveur des jeunes ?

Quelles mesures devraient être prévues afin de favoriser et faciliter l'activité professionnelle des femmes ?

Monsieur Henri Grethen
Ministre des Transports

Quels actions et instruments ont été mis en œuvre par votre département pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan National pour un Développement Durable ?

La coordination entre l'aménagement du territoire et la planification des transports s'améliore-t-elle afin d'adapter la demande de transport aux nécessités d'accessibilité ? Qu'en est-il d'un plan sectoriel en la matière ?

Y a-t-il à l'échelle nationale une stratégie cohérente pour la promotion du transport en commun ? Qu'en est-il de la réalisation du projet BTB ? Qu'en est-il de la mise en place d'une agence de mobilité ?

Allons-nous vers un système de prix plus juste, qui assure la couverture des coûts externes, en particulier en ce qui concerne le transport routier ? Qu'en est-il d'une « écologisation » de la taxation des voitures particulières et utilitaires ?

Est-ce que la hausse continue des prix du carburant enregistrée depuis 1999 a eu un impact sur la répartition entre les modes de transport ?

Monsieur le Président de la Chambre de Travail

Quelles initiatives devraient être prises dans le domaine de l'organisation du travail (réduction du temps de travail, flexibilité du temps de travail, comptes-épargne-temps) et des nouvelles formes de travail (télé-travail, travail à domicile, ...) afin de contribuer à l'épanouissement individuel et à la conciliation entre vie professionnelle et familiale tout en améliorant les performances en matière d'emploi?

Est-ce qu'il y a lieu de favoriser le développement d'un secteur quaternaire (emplois d'utilité socio-économique et de proximité) et, si oui, de quelle manière?

Quelles actions devraient être envisagées afin de renforcer les mesures actives d'emploi et de réinsertion des demandeurs d'emploi, en particulier en faveur des jeunes?

Quelles mesures devraient être prévues afin de favoriser et faciliter l'activité professionnelle des femmes?

Parmi les instruments économiques cités ci-dessous lesquels vous paraissent contenir le plus de potentiel en vue d'un développement durable du Luxembourg ?

- Taxes écologiques
- Mesures fiscales
- Encouragement des investissements du secteur privé dans les technologies respectueuses de l'environnement

- *Introduction de labels écologiques pour une meilleure information des consommateurs*
- *Accords volontaires*
- *Audits environnementaux (EMAS, ISO 14001)*
- *Prise en considération des aspects écologiques dans les marchés publics*
- ...

Quels seront les composantes et les besoins vitaux de la croissance « qualitative » visée par le développement durable ? Est-il nécessaire d'adapter la politique de diversification économique en vue de développer des compétences nouvelles, notamment dans le domaine des technologies environnementales ?

De quelle manière peut-on favoriser l'investissement dans des fonds bancaires « éco-efficients » ?

Est-ce que la sensibilisation de l'industrie et de l'artisanat pour l'environnement est assurée d'une façon suffisante par les structures existantes ?

Y a-t-il lieu d'abandonner l'octroi de certaines subventions étatiques à des activités ne satisfaisant pas aux exigences du développement durable ?

Quelle stratégie devrait être poursuivie en vue d'assurer une politique énergétique durable dans le contexte d'une libéralisation accélérée du marché de l'électricité et du gaz ?

Quel est l'intérêt du concept « Least Cost Planning » qui a pour objectif de réaliser une répartition optimale entre les investissements à faire du côté de l'offre (Supply Side Planning) et l'ensemble des actions à réaliser pour gérer la demande (Demand Side Management) ?

Y a-t-il lieu de réduire la TVA sur certaines activités intensives en main d'oeuvre ?